De l'enseignement arabe féminin en Mauritanie

par A. LERICHE.

« Qui éduque un garçon n'éduque qu'un seul homme, mais qui éduque une jeune fille éduque une famille. »

Vieux dicton arabe.

Un jour à 'Aṭār, en 1945, je demandai à quelques femmes de ma maisonnée de me dire dans quelle surate se trouvait ce passage : « Les cœurs y trouveront tout ce qu'ils peuvent désirer et les yeux tout ce qui peut les charmer. » Toutes le savaient par cœur, mais aucune ne put répondre à ma question. Cependant, l'une d'elles s'absenta et revint presque aussitôt me dire : c'est dans la chapitre de « la Parure » (XLIII, 71) ce qui était exact. Elle tenait le renseignement de Khadīdjatu mint Moḥammeden Fāl, de descendance chérifienne, qui possède le Qorān à fond et l'enseigne aux fillettes. Et pourtant ils sont nombreux dans le Livre-Saint les versets sur le Paradis. Une autre fois, je demandai à cette dernière de me retrouver un texte bien plus court encore : « Ils offrent à Dieu ce qu'ils dédaignent. » En moins de cinq minutes elle me donna la réponse (XVI, 64).

Les femmes qui connaissent de longs passages du Qorān ne sont pas rares. C'est qu'en Mauritanie l'instruction n'est pas en effet, le privilège des garçons seuls ; nombreuses sont les filles qui vont étudier auprès d'une femme marabout et il en est même qui reçoivent un enseignement assez poussé.

A ce point de vue je pense que les femmes maures sont plus avancées que leurs sœurs du monde musulman, sauf peut-être en Tunisie. D'après un article paru dans le *Reader's Digest* d'avril 1949 (page 23) il y aurait en Arabie 95 % d'illettrés, chiffre qui me paraît invraisemblable. Et J. L. Burckhardt raconte que lorsqu'il se

trouvait au Caire c'est tout juste si l'on aurait pu rencontrer une femme sur mille qui sache lire (1).

Malgré un *ḥadīṯ* qui dit que « l'instruction est un devoir pour tout musulman et toute musulmane » l'instruction féminine, en terre d'Islam, au lieu d'évoluer a généralement rétrogradé. Il n'y a pas de doute qu'autrefois pourtant elle était à l'honneur. La bibliothèque de la grande Mosquée de Kairouan possède un Qorān d'une belle écriture et enrichi d'enluminures d'or, sur le dernier feuillet duquel est inscrit ceci : « Au nom de DIEU, le Clément, le Miséricordieux, ceci est une fondation pieuse de Faḍl, affranchie d'ʿAbū ʾAyyūb ʾAḥmed ben Moḥammed, DIEU la reçoive en sa miséricorde ; elle a agi dans l'espoir de la récompense de DIEU et du bonheur éternel ; DIEU ait pitié de ceux qui liront (ce livre) et prieront pour celle qui l'a copié. Écrit par Faḍl, de sa main, en moḥarrem de l'année 295 (2) ».

Et il s'agit d'une affranchie ! Dans *Der Islam* de T. Mann on trouve même la reproduction d'une vieille miniature représentant une femme faisant un cours dans une Mosquée (3).

ʾAbū-l-Ḥassān El Qābisī savant juriste tunisien du x^e^ siècle de notre ère, de rite malékite, était partisan d'une certaine instruction à donner aux filles, à condition que ce soit dans des limites précises et plus étroites que celles des garçons auxquels elles ne doivent pas être mêlées à l'école. « Qu'on ne leur enseigne pas la poésie et d'autres choses semblables. Mais comme le texte du Coran met en parallèle dans certaines sourates, croyants et croyantes, que par ailleurs, les femmes doivent faire leur prière et qu'elles assistent à certaines fêtes religieuses, il est bon qu'elles connaissent le Coran » (4).

Les raisons qui expliquent la disparition de l'enseignement féminin dans la plupart des pays musulmans ont été exposées clairement par Sadok Zmerli, représentant tunisien au Congrès de l'Afrique du Nord, tenu en 1908 au sujet de l'instruction de la femme musulmane :

« L'Orient musulman a vu, jusqu'au début du XII^e^ siècle, fleurir une incomparable civilisation. Des femmes, et en nombre considé-

(1) « Arabic Proverbs » (Bernard Quaritch, *London*, 1875), commentaire du n° 739.

(2) 908 J. C. Cité par MOHAMMED EL ḤABIB et J. MAGNIN *in IBLA*, n° 48, 4^e^ trim. 1949, p. 370.

(3) Bielefeld und Leipzig, 1914, p. 53, gravure n° 60 : « Vorlesung in einer Moschee durch eine Frau-Miniatur aus einer sehr alten arabischen Handschrift in Bezitze M. Ch. Schefers zu Paris ». Un savant Maure à qui j'en faisais part, me fit cette remarque : « C'est possible, mais logiquement elle devait être d'âge canonique ! »

(4) Cité par J. JOMIER : « Contribution à l'étude de la Pédagogie Arabe » *in IBLA* n° 48, 4^e^ trim. 1949, p. 342.

rable, professèrent dans les universités ibériques, illustrèrent de leurs œuvres les Mosquées de Kairouan ou du Caire, excellant dans la poésie, la littérature, la philosophie, le droit, voire la politique... A la suite de profonds bouleversements sociaux dus aux guerres intestines et extérieures qui amenèrent le démembrement de l'empire du Commandeur des Croyants, à la suite aussi des scissions religieuses, la philosophie de l'Islam subit des altérations multiples qui la déformèrent complètement. Il demeure cependant que la Loi Coranique, éminemment sociale, prescrit aux Musulmanes comme aux Musulmans de rechercher l'instruction indispensable à la connaissance de la religion et des devoirs qui en découlent. Seule une interprétation étroite et erronée des livres sacrés eut pour conséquence la disparition graduelle de l'enseignement féminin, et, avec le temps, on finit par croire que le Prophète la (*sic*) réprouvait (1). »

Pourtant 'Aïchatu l'épouse de Moḥammed était une femme lettrée. Pour ne parler que de l'un d'entre eux, elle connaissait douze mille vers de Lébīd, le grand poète des Béni ʿAāmir. Maints *ḥadīṯ* ont été transmis par elle et elle-même a enseigné de nombreux disciples du Prophète. D'ailleurs, un *ḥadīṯ* qui se rapporte à elle dit :

خُذُوا دِينَكُمْ (نصف دينكم) عَنْ هٰذِهِ الْحُمَيْرَاءِ

« *khuḏū dīnakum ʿan haḏihi el ḥumeïrā'i.* »

Prenez votre religion (2) de cette petite blanche.

* * *

En Mauritanie, l'installation des Arabes en maîtres ne date que du XV^e^ siècle. A leur arrivée ils trouvèrent une société berbère profondément islamisée ; dans la seconde moitié du XI^e^ siècle les Lemtouna, ces champions de l'Islam n'avaient-ils pas fondé la dynastie des Almoravides ? En face du vainqueur, véritable barbare inculte, ces *zwāya* ou marabouts représentaient donc une élite spirituelle. D'autre part, le désert, particulièrement propice à la méditation, resta à l'abri de ces grands bouleversements qui frappèrent le monde musulman. Les vieilles institutions s'y sont donc maintenues plus longtemps et c'est pourquoi l'enseignement féminin est toujours en vogue en Mauritanie ; ce n'est qu'actuellement qu'il commence à péricliter comme celui des garçons d'ailleurs.

(1) Cité par *Terres d'Afrique*, n° 43, novembre 1947.

(2) « Prenez votre religion, ou : la moitié de votre religion... » ; ce texte m'a été cité de mémoire et n'ayant pas de recueil de *ḥadīṯ* sous la main, il ne m'est pas possible de savoir qu'elle est celle des deux versions qui est bonne.

Cet enseignement est surtout pratiqué, évidemment dans les tribus maraboutiques ; cependant on rencontre quelques femmes lettrées chez les grandes familles guerrières (1).

Très tôt on essaie d'ouvrir l'esprit des enfants ; dès qu'il commence à s'exprimer — garçon ou fille — on lui apprend ce qu'est une essente et le nom des première lettres de l'alphabet. Cette méthode peut nous sembler déraisonnable mais dans l'enseignement coranique la mémoire est mise au premier plan et c'est elle qu'il s'agit tout d'abord de développer. Ensuite ce que l'enfant ne comprend pas maintenant, plus tard il ne pourrait plus l'apprendre. Adolescent ou adolescente, la rude vie du désert, les nécessités de la nomadisation lui laisseraient échapper l'occasion de s'instruire; par contre à cet âge, il pourra comprendre ce qu'il a appris et retenu plus jeune.

L'instruction donné aux fillettes porte sur l'enseignement des matières suivantes :

I° le Qorān
II° la *Sīra* (Biographie du Prophète)
III° un peu de *fiqh* (droit)
IV° Poésie. Grammaire.

Cet enseignement peut être plus ou moins poussé suivant le milieu social auquel appartient l'élève ; on peut le diviser en trois degrès que pour plus de commodité j'appellerai : élémentaire, moyen, supérieur, étant, bien entendu, que ces appellations ne sauraient être prises avec le sens que nous leur donnons puisqu'il n'y a aucun rapport entre l'enseignement musulman et le nôtre.

I. Qorān.

La plupart du temps on apprend aux fillettes la deuxième moitié du Qorān et on commence toujours par la fin : d'abord les sourates du dernier *ḥizb*, puis celles du second, etc., en remontant. Comme ce sont les plus courtes, l'effort est progressif et, plus il avance, plus l'enfant s'intéresse à ce qu'il apprend. Cette façon d'enseigner le Qorān en commençant par la fin est appelée *selka* (= action de suivre un chemin). Celles qui l'apprennent en entier le récitent d'abord ainsi puis en reprenant par le commencement jusqu'à la fin, c'est le *ʿalla* = recommencement, réitération. Cette

(1) Les Émirs s'entouraient généralement d'une tente maraboutique chargée d'instruire leurs enfants. El ʿAlyia mint el Mokhtār ūld ʿAḥmed ūld ʿAïda, sœur du dernier émir de l'Adrār est une femme lettrée et il serait aisé d'en citer d'autres.

dernière récitation ne se fait généralement pas pour les élèves qui n'apprennent que la seconde partie du Livre-Saint.

Dans les tribus maraboutiques des 'Ahel Ḥādjj ('Adrār), des Tachomcha et des Medlich, les fillettes doivent connaître en entier le Qorān et la *Sīra* vers les 15 ans.

II. Biographie du prophète.

Après l'étude du Qorān, c'est surtout la vie du prophète qui est enseignée ; voici les ouvrages étudiés :

Cours élémentaire :	قُرَّةُ الأَبْصَار	*Qurret El' Abçār* = La fraîcheur des yeux (sur la vie du prophète) (1).
Cours moyen :	الغَزَوَات	*El ġazawāt* (= les expéditions guerrières du Prophète) par El Badawī el Mejlisyī (2).
Cours supérieur :	البَدَوِي	Autre ouvrage du même auteur sur la généalogie des Arabes et désigné sous ce simple nom (3).

III. Droit.

Cours élémentaire :	الأخضرى	El 'Akhḍarī (4).
Cours moyen :	ابنُ عاشر	Ebnu 'Āšir.
Cours supérieur :	الرسالة	La Risāla d'Ibn 'Abū Zaïd.

(1) L'auteur explique lui-même le sens donné au titre de son ouvrage :

سَمَّيتُهُ بِقُرَّةِ الأَبْصَارِ
فِي سِيرَةِ المُشَفَّعِ المُخْتَارِ

« Je l'ai nommé la fraîcheur des yeux sur la biographie de celui dont l'intercession auprès de Dieu est acceptée, le (prophète) choisi. »

Ce livre est très courant chez les Maures et certains l'attribuent à El Lemti. Il est mentionné dans la bibliothèque de Cheikh Moḥammed ben 'Aḥmeddou ben Slīmān des 'Aūlād Deïmān dont le catalogue a été donné par P. Marty : Études sur l'Islam Maure : Cheikh Sidia, Les Faḍelia, Les Ida ou Ali (*Paris*, E. Leroux, 1916, p. 95, § 8°).

(2) C'est-à-dire : originaire des Medlich ; mot venu suivant eux et sous une forme déformée de : *mejlis el 'ilmi* = l'Assemblée de la Science.

(3) Est mentionné dans P. Marty (v. n. 8), p. 102.

(4) Cheikh Sidī 'Abd er-Raḥman el 'Akhḍarī vivait au x^{e} siècle de l'hégire. Le livre dont il est question ici est son *Mokhtaçar fi el 'ibādāt* qui a fait l'objet d'un commen-

Pour celles qui poussent leurs études plus loin, le *Khalīl*, mais c'est rare.

IV. Poésie et grammaire.

Ces branches sont très rarement étudiées.

Si la poésie n'est pas tout à fait *ḥarām*, elle est plus que *mekrūh*. Nous avons vu précédemment que si elle est réprouvée par 'Abū-L Ḥassān et Qābisī, par contre, Sadok Zmerli reconnaît que maintes femmes arabes illustrèrent la poésie de leur nom. Un *ḥadīṯ* dit, en parlant des femmes : لا تُرَوِّوهُنَّ الشعر وعلموهن سورة النور

« Ne leur faites pas réciter de poésies et enseignez-leur la surate de « la Lumière » (1).

Ce *ḥadīṯ* est confirmé par un autre rapporté par Soyoūṭi dans son *El djām'eç-çaġīr* (Le petit Recueil, page 51).

علموا رجالكم سورة المايدة وعلموا نساءكم سورة النور

« Apprenez à vos hommes la surate de « La table servie »(2) et enseignez à vos femmes la surate de « La lumière » (3). »

* * *

Les châtiments corporels sont bénins. La femme marabout a, à côté d'elle, une racine assez longue et flexible ou une baguette de *titārek* (4) ou de *mrekba* (5). Mais la punition la plus commune consiste à tordre légèrement l'oreille de la fillette(6).

---

taire par 'Alī es- Sidjilmāsī († 1057 = 1647). V. : « Une bibliothèque saharienne », par L. Massignon *in Revue du Monde Musulman*, t. VIII, 1909, p. 416, § V.

Il est l'auteur de maints ouvrages étudiés par les Maures ; en logique c'est plus particulièrement son *Sullem el manṭiq* (= L'Escalier de la Logique) qui a leur faveur, livre mentionné par P. Marty (v. n. 8), p. 101, § 15.

(1) Ceci est le sens mais peut-être pas tout à fait les mots exacts de ce *ḥadīṯ*, v. n. 6.

(2) Une des plus importantes par les préceptes qu'elle contient c'est le chapitre V ainsi nommé en raison du verset 112.

(3) Chapitre XXIV, dont plusieurs versets concernent les impudiques et les débauchés des deux sexes et les châtiments qui leur sont réservés.

(4) Asclépiadacée : *Leptadenia spartum*, *L. Pyrotechnica*.

(5) Pour « *'Umm rekba* = celle qui a un genou. Graminée (*Panicum turgidum*) ainsi nommé parce que sa tige est noueuse comme l'articulation d'un genou et qui forme de bons pâturages pour les chameaux.

Les calames des marabouts sont faits de ses tiges et, en temps de disette, ses graines (en maure : *'Az*, en toucouleur : *paguiri*) sont récoltées par les indigènes.

(6) Pour les garçons le plus souvent le marabout frappe le mauvais élève avec la cordelette en cuir (*tijikrit*) qu'il porte autour du cou et à laquelle sont suspendues les clefs de ses cadenas. Mais, lorsqu'il s'agit de l'enseignement du Qorān, la punition classique consiste en quelques coups de corde à queue (*Khabṭāt 'asfəl* ; l'*asfəl* est la corde qui sert à attacher les uns aux autres les chameaux en convoi, à la queue leu leu) dont chaque coup est plus douloureux que le précédent. C'est le châtiment réservé à l'enseignement du Qorān seulement — et les Maures disent que celui qui en a goûté n'oubliera jamais ce qu'il a appris — et aux servantes qui préparent mal l'*'aīš* (bouillie), car un *'aīš* mal préparé passe pour être indigeste et malsain.

Et maintenant à quoi sert l'instruction des filles, en Mauritanie surtout, peut-on se demander. Tout simplement à honorer Dieu et sa famille. Au XX^e siècle, cela ne veut plus dire grand chose. Mais Dieu merci, ici nous n'en sommes pas encore au XX^e siècle. D'autre part, l'instruction féminine est surtout en honneur dans les tributs maraboutiques et ce sont elles uniquement qui fournissent le personnel enseignant. Certaines femmes se consacrent donc à l'enseignement et leur tâche est double ; enseigner les fillettes des marabouts pour le maintien des bonnes traditions et enseigner les enfants de quelques grandes tentes guerrières. C'est ainsi que 'Aḥmed Ūld 'Aida, dernier émir de l''Adrār eut comme première préceptrice pour lui apprendre le Qorān alors qu'il était tout jeune, Faṭimatu Mint 'Abd el Wadūd des 'Ahel Ḥādjj.

Voici le nom de quelques-unes d'entre ces femmes qui ont illustré le pays maure par leur savoir. Cette liste est loin d'être exhaustive ; leur énumération déborderait d'ailleurs le cadre de cette étude et ces quelques noms ne sont donnés qu'à titre d'exemple. *Khnāṭa bent Bakkār ben 'Ali el Barkani* que le sultan du Maroc Mūlay 'Isma'èl épousa lorsqu'il se rendit à Tichīt, en 1689 et dont le fils régna au Maroc sous le nom de Mūlay 'Abdallah.

Teslem bent 'Amar 'Egdabīja savante et sainte des Tendgha qui vécut au XI^e siècle de l'hégire (XVII^e siècle). Jusque ces dernières années on avait conservé la planchette sur laquelle elle écrivait.

Elle avait été l'épouse de Muteïlyya [1] ben Sīdi el Fālli, dont elle avait eu une fille. Un jour elle dit à son mari : « Tu devrais bien donner quelque chose à ta fille » ; celui-ci lui répondit : « Je ne suis pas comme ton père qui donne des faveurs aux hommes pour qu'ils épousent ses filles. » Sur cette réflexion désobligeante elle partit chercher un *Khalīl* ou un de ses commentateurs et rechercha le paragraphe relatif aux sanctions prévues pour celui qui injurie les siens. Après avoir marqué d'une liseuse le passage où il est dit : شَتْمُهَا وَشَتْمُ ءَابَوَيْهَا « l'injure qui lui est faite (à l'épouse) et celle qui est faite à ses père et mère », elle tendit le livre à son époux en le priant de le lire et elle quitta le domicile conjugal.

Ghādīja bent Moḥammed el 'Aāqil [2] des 'Idā-bhum, fraction des 'Aūlād Deïmān. Elle est l'auteur de :

---

(1) Muteïlyya = mon petit Mutli, prénom donné au dernier fils alors que Bekr est celui qui est donné au premier né.

(2) Souvent désigné sous le simple nom d'El 'Aāqil. Ghādīja forme zénāgyya de Khadıdja.

1° *'Umm el barāhīn* = la mère des arguments. C'est un excellent commentaire sur l'article de foi de Moḥammed ibn Yūsəf es-Snūssi et cet ouvrage témoigne de son intelligence et de sa perspicacité ;

2° d'une *ṭorra* (commentaire) sur le *Sullem el manṭiq* d'El 'Akhḍari (1) ;

3° d'une *ṭorra* (commentaire) sur la *Ṭeïbiyya*, nom donné par les Maures à l'ouvrage de Ben Ṭayyeb intitulé *el Djawāhīr* = les Perles (2).

Ce dernier ouvrage traite également de la logique et cette science était la grande spécialité de Ghādīja qui avait coutume de dire d'une chose qu'elle était « aussi facile que la logique : (ضروري كالمنطق) », expression qui est devenue proverbiale.

Ghādīja eut d'illustres disciples :

1° son jeune frère 'Aḥmed ūld Moḥammed el 'Aāqil à qui elle enseigna les sciences ésotériques. Mort en 1244 (= 1828) et enterré à In-Banba (puits du Trārza) il fut « le pôle de son temps et le savant de son époque » écrit Moḥammed ūld 'Aḥmed Yōra (3) ;

2° Mokhtār ūld Būnā, auteur d'ouvrages grammaticaux et en particulier d'un travail sur l'*Alfyya* de 'Ibn Malik qui a été imprimé au Caire en 1327 (4) ;

3° L'Almamy 'Abd el Qāder dit Almamy 'Abdoul qui fut « le premier almamy protagoniste de la révolution islamique dans le Fouta et de la ruine de la dynastie traditionnelle des Siratiks » (vers 1776) (5).

Mariem mint el 'Emīn des 'Idā- Chuǧra, fraction des 'Idā bel Ḥasen (6). Savante et plus particulièrement poète, elle est surtout

---

(1) Voir la note 4, page 979.

(2) Ouvrage très connu qui est désigné chez les Maures ou par le nom de l'auteur, ou par le titre qu'il lui a donné lui-même ou par celui de *Ṭeïbiyya*.

(3) « Le livre des lettrés renseignés sur l'histoire des puits », composé en 1910, traduit et publié par P. Marty *in Bulletin du Comité des Etudes Historiques et Scientifiques de l'A. O. F.*, année 1920, p. 311.

(4) Sur ce personnage voir : « Chroniques du Fouta Sénégalais » de Siré Abbās Soh traduites par M. M. Delafosse et H. Gaden (*Paris*, Leroux, 1913, p. 46).

(5) Note de P. Marty *in* « Le livre des Lettrés... » (v. n. 3), p. 319. Voir également au sujet de ce personnage « Les chroniques du Fouta Sénégalais » qui relatent ses guerres du Boundou (p. 45) et ses luttes avec les Déniyanké (p. 142).

En 1200 (= 1786) l'almamy 'Abd el Qāder attaqua l'émir du Trārza 'Ely el Kōry (p. 47).

A la conclusion du traité du 4 juin 1806, Sīdi 'Ali ūld Mokhtār ūld 'Aghreïchi, émir du Brākna († 1810) apparaît comme fondé de pouvoirs de l'Almamy 'Abdoul Qāder « Roi des Musulmans du Fouta » (voir P. Marty : Études sur l'Islam et les Tribus Maures, les Brakna, *Paris*, Leroux, 1921, p. 41).

(6) Son frère Ḥaïb-Allah fut un poète renommé.

demeurée célèbre par un poème qu'elle composa en l'honneur de Cheikh Sīdyya el Kébīr (1780-1868) qui s'en montra peu touché et lui répondit par un conseil de sagesse : اَلْمَرْاَةُ كُلُّهَا عَوْرَةٌ

« Toute la femme en elle-même est une chose que la pudeur doit cacher », entendant par là que sa personne comme ses poésies devraient être tenues cachées si elle avait un peu de pudeur.

Bent el Māmūn des 'Aūlād Bū-Khaṭṭār, fraction de la tribu des Tāgunānt et contemporaine de la précédente.

Savante et auteur ainsi que ses six sœurs.

Bent Sīdi Moḥammed ben el Ḥādjj ben Būradda des 'Aūlād 'Allūch.

Savante qui vécut antérieurement ou à la même époque que les deux précédentes.

Feffa bent Moḥammed Fāl ben Bāba des 'Idaw-'Ali de Méderdra.

Née en 1910, elle connaît toutes les poésies classiques arabes, le droit et la grammaire.

Sa mère *Marīem Salma mint Sīdi ūld Moḥammed ūld Sīdi el Fālli* des 'Aūlād Deïmān, qui est toujours vivante, jouit également d'une réputation de grande lettrée.

*
* *

Enfin, pour terminer, j'ajouterai que certaines femmes font des études médicales. La plupart du temps elles appartiennent à des familles qui se sont spécialisées dans cet art, comme les 'Ahel 'Aūfa du Trārza (1), les 'Ahel Maghāri du Tagānt, toutes deux familles très réputées ou les 'Ahel 'Aḥmeddūnā (fraction des 'Aūlād Bū el Mokhtār) et les 'Ahel Badr ed-Dīn (fraction des 'Aūlād 'Aḥmed min Yūsəf) toutes deux des 'Idā bel Ḥasen du Trārza. Généralement, ces femmes étudient les travaux de leurs ancêtres et, évidemment, leurs soins sont uniquement réservés aux enfants et aux femmes. Certaines passent même pour être d'habiles chirurgiennes.

(1) Un de leurs ancêtres est l'auteur, entre autres ouvrages, d'un poème sur la médecine maure dont la traduction a été donnée par P. Dubié *in Bulletin de l'Institut Français d'Afrique Noire*, t. V, nos 1-4, année 1943, p. 38.